

CONVOCATIONS JUDICIAIRES DE JOURNALISTES

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 2 JUIN 2020

La Ligue des droits de l'Homme (LDH) a pris connaissance avec stupeur de la convocation de Pascale Pascariello, journaliste de Mediapart, en qualité de suspect pour des faits de recel de secret professionnel, s'inscrivant dans le cadre de l'affaire Geneviève Legay. Agée de 74 ans, cette dernière a été victime de violences policières particulièrement graves, au cours d'une manifestation pacifique à Nice.

La communication mensongère du procureur de la République de Nice et du président de la République, déniant l'implication des forces de police dans ses blessures, avait été démontée à la suite d'un travail journalistique important, avec notamment la collaboration de forces de l'ordre qui avaient refusé les ordres de violence, manifestement disproportionnés, ordonnés par le commandant de police. La révélation de ces mensonges avait conduit à la mutation du procureur de la République de Nice vers la cour d'appel de Lyon.

La convocation de cette journaliste, qui a réalisé ses investigations en parfaite adéquation avec les textes et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) protégeant les investigations journalistiques, constitue une nouvelle violation évidente de la liberté de la presse visant à contourner le principe essentiel du secret des sources en intimidant ces dernières pour paralyser la manifestation de la vérité dans de tels scandales.

La liste de ces mesures de rétorsion ne cesse de s'allonger. Ainsi de citer les dernières en date : tentative de perquisition des locaux de Mediapart en février 2019, audition de journalistes de Disclose par la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) en avril 2019 pour la révélation d'une note classifiée concernant l'utilisation d'armes françaises dans la guerre au Yémen, audition d'Ariane Chemin, journaliste du *Monde*, par la DGSI comme suspect en mai 2019 dans l'affaire Benalla, audition de quatre journalistes de Mediapart, dont son directeur de la publication, comme suspects dans le cadre de la même affaire Benalla, en octobre 2019.

La LDH leur apporte son soutien sans faille et condamne avec la plus grande fermeté l'instrumentalisation de la justice visant à entraver le travail journalistique, essentiel au fonctionnement démocratique.

Ligue
des droits de
l'Homme

FONDÉE EN 1898

